

Une réfugiée somalienne vient se faire soigner dans un petit dispensaire de la capitale, Sana'a (Yémen).

EXIT خروج

P. HANSEN / DAGENS NYHETER

Protection internationale

L'objectif premier du HCR est d'aider les États à s'acquitter de leur obligation de protection vis-à-vis des demandeurs d'asile, des réfugiés, des apatrides, des déplacés internes et des rapatriés. À cette fin, le HCR coopère avec des États, des institutions des Nations Unies, des organisations non gouvernementales (ONG) et des représentants de la société civile – ainsi qu'avec ses bénéficiaires. Aujourd'hui, l'institution de l'asile est menacée par une conjonction de facteurs : instabilité politique et préoccupations

pour la sécurité nationale dans nombre de pays, crise économique mondiale, augmentation des déplacements liés aux changements climatiques et ampleur des mouvements migratoires. Pour relever ces défis, le Haut Commissariat et ses partenaires emploient des stratégies novatrices, notamment en ce qui concerne la situation des populations réfugiées de longue date.

Pour revivifier la Convention de 1951 sur les réfugiés, l'Agenda pour la protection a présenté en 2002 un ensemble de priorités de protection à l'échelle

mondiale, approuvées par la communauté internationale. Un bilan de la mise en œuvre de l'Agenda, entrepris en 2008, a montré que les États demeuraient profondément attachés aux objectifs et aux activités définis dans l'Agenda. Ce bilan a également confirmé l'importance des Conclusions du Comité exécutif sur la protection internationale. En outre, il a indiqué que les stratégies du HCR concernant l'âge, le genre et la diversité, l'action axée sur la collectivité et les évaluations participatives suscitaient un large consensus.

Garantir la protection à toutes les personnes relevant de la compétence du HCR

ASSURER L'ACCÈS À L'ASILE ET À LA PROTECTION CONTRE LE REFOULEMENT

LE HCR TRAVAILLE EN ÉTROITE coopération avec les États pour veiller à ce que leurs systèmes d'asile et leurs systèmes juridiques soient conformes aux normes internationales. En 2008, le Haut Commissariat est fréquemment intervenu pour faire respecter le principe du non-refoulement, au profit de demandeurs d'asile et de réfugiés menacés d'expulsion. Dans de nombreux pays, les fonctionnaires des services d'immigration et de police des frontières ont été formés à l'identification des personnes qui ont besoin de la protection internationale et instruits de leurs obligations concernant le non-refoulement. En coopération avec des représentants des pouvoirs publics et des ONG partenaires, le HCR a assuré un suivi aux frontières et dans les aéroports afin de prévenir le refoulement et de garantir l'accès des personnes relevant de sa compétence aux territoires.

S'appuyant sur les évolutions actuelles des traités relatifs aux droits de l'homme concernant le principe du non-refoulement, le HCR a insisté sur la nécessité de restreindre les exceptions à ce principe.

PROTÉGER LES DÉPLACÉS CONTRE LA VIOLENCE, LES SÉVICES, L'INTIMIDATION ET L'EXPLOITATION

L'ACTION QUE LE HCR MÈNE POUR éliminer la violence sexuelle et sexiste fait partie intégrante de sa mission de protection. L'approche du Haut Commissariat vis-à-vis de cette problématique s'inscrit dans le cadre plus large de sa stratégie d'intégration de critères d'âge, de genre et de diversité. Par des activités de plaidoyer, de sensibilisation et d'éducation communautaire, l'Organisation s'efforce de tempérer les opinions et les attitudes discriminatoires à l'égard des femmes et des jeunes filles.

Au nombre des activités de lutte contre la violence sexuelle et sexiste, citons également le recrutement d'un personnel exclusivement chargé de cette question en République centrafricaine et l'organisation de visites de sensibilisation à domicile au Bangladesh. Au Panama, en Ouganda et en République bolivarienne du Venezuela, des projets sportifs, théâtraux et musicaux ont été utilisés pour attirer l'attention sur le problème.

Les autres projets liés à ce cadre incluent des ateliers de renforcement des capacités à l'intention de femmes au Panama, un accompagnement psychologique en Turquie et au Venezuela et la distribution de protections périodiques en Inde et en Thaïlande. En Inde, des personnes relevant de la compétence du HCR ont bénéficié d'un meilleur accès aux structures médicales et aux activités génératrices de revenus, tandis qu'en Égypte, des enfants non accompagnés ont reçu des indemnités de

AUJOURD'HUI, L'INSTITUTION DE L'ASILE EST MENACÉE PAR UNE CONJONCTION DE FACTEURS : INSTABILITÉ POLITIQUE ET PRÉOCCUPATIONS POUR LA SÉCURITÉ NATIONALE DANS NOMBRE DE PAYS, CRISE ÉCONOMIQUE MONDIALE, AUGMENTATION DES DÉPLACEMENTS LIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET AMPLÉUR DES MOUVEMENTS MIGRATOIRES

En 2008, le Haut Commissariat a déposé des conclusions sur différentes questions, telles que la cessation et l'exclusion du statut de réfugié, la non-pénalisation de l'entrée illégale, le non-refoulement et la protection subsidiaire auprès de neuf juridictions supérieures, compétentes à l'échelon national ou régional en Europe. Le HCR a présenté ses positions sur les deux premières affaires relevant du droit des réfugiés portées devant la Cour européenne de justice. Dans son premier arrêt sur la protection subsidiaire, la Cour a largement souscrit au point de vue du HCR.

Le HCR a également formulé des commentaires sur la législation relative aux réfugiés dans un certain nombre de pays, dont l'Autriche, le Danemark, l'Espagne, l'Iraq, l'Irlande, le Panama, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suisse, le Tchad et l'Ukraine. Ces commentaires portaient sur l'interprétation de divers aspects de la Convention de 1951 sur les réfugiés.

Cependant, l'insuffisance des données relatives aux violences sexuelles et sexistes constitue un défi constant : bien souvent, ces violences ne sont pas signalées et les données disponibles ne procurent qu'une vision incomplète de la question.

En collaboration avec le FNUAP, le Haut Commissariat s'est attaché à mettre au point un système de gestion des informations pour améliorer la collecte des données et l'échange d'informations au sujet de la violence sexuelle. En 2008, les deux organisations ont conjointement mené trois missions d'appui technique en Ouganda, ainsi que deux autres au Kenya, en se consacrant aux situations de déplacement interne. Les membres de ces missions ont présenté le système de gestion des informations aux responsables, formé les principaux prestataires de service à son utilisation et animé des discussions sur la confidentialité, l'analyse de données et les protocoles de partage des informations.

substance. Des cours de langue ont été assurés à Malte, des formations professionnelles dispensées en Bosnie-Herzégovine et des refuges créés en Turquie et au Yémen.

Le HCR a encouragé les hommes et les garçons à s'impliquer dans la lutte contre la violence sexuelle et sexiste. Lors d'un atelier régional organisé avec le *Sonke Gender Justice Network* et la *Women's refugee Commission* en Afrique du Sud en 2008, des participants provenant de différentes parties du continent ont élaboré des plans pour s'attaquer au problème. Au titre du suivi, trois stages de formation ont été organisés à l'intention d'hommes et de garçons et des ateliers animés pour les services de police de Nyanhururu, au Kenya.

Conformément aux cibles fixées par le HCR, l'Organisation doit former chaque année au moins 10 pour cent de son personnel, de celui de ses partenaires et des

personnes relevant de sa compétence au traitement de la violence sexuelle et sexiste. En 2007, il avait été rapporté que 77 pour cent des opérations du HCR, en lien avec des camps, avaient respecté cette norme, alors qu'en 2008, on ne relevait que 61 pour cent. Dans les zones urbaines, 55 pour cent atteignaient cette norme contre 67 pour cent en 2007. L'amélioration et l'augmentation des rapports pourraient en partie expliquer ces baisses.

En 2008, 97 pour cent des victimes de violences sexuelles et sexistes ont reçu l'appui du HCR ou de ses partenaires d'exécution, sous la forme d'une aide médicale, psychosociale ou juridique ou de mesures visant à garantir leur sécurité. Les zones urbaines ont fait état d'une augmentation de 70 à 76 pour cent.

Pour coordonner avec davantage d'efficacité les services d'intervention, le HCR a encouragé l'utilisation de procédures standard pour lutter contre la violence sexuelle dans toutes les opérations sur le terrain. Les procédures indiquent les responsabilités de toutes les parties prenantes, y compris celles des réfugiés. Elles clarifient les rôles, mettent les lacunes en évidence et consolident le système d'orientation pour les affaires individuelles. En 2008, 87 pour cent des camps et 65 pour cent des zones urbaines ont fait mention du développement de telles procédures. Ces chiffres ont atteint jusqu'à 81 pour cent et 71 pour cent, respectivement, en 2007.

AU NIVEAU POLITIQUE, LE HCR figure parmi les neuf institutions des Nations Unies signataires de la déclaration interorganisations sur l'élimination des mutilations génitales féminines, publiée en mars 2008. Complétant la politique du HCR sur les pratiques traditionnelles néfastes (1997), la déclaration fournit des orientations actualisées et ciblées pour traiter le problème. Le HCR a également entrepris d'élaborer des principes directeurs sur la classification des mutilations génitales féminines comme une forme de persécution motivant l'octroi du statut de réfugié aux termes de la Convention de 1951.

En 2008, une évaluation indépendante des efforts déployés par l'Organisation pour prévenir et traiter la violence sexuelle et sexiste a été menée à terme. Dans ce cadre, des missions ont été menées en Géorgie, au Népal et au Yémen. Un plan triennal, fondé sur les conclusions de l'évaluation, sera élaboré pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste.

Le HCR a également mis au point un plan stratégique sur la santé génésique pour la période 2008-2012. Le plan prévoit l'accès des victimes de viols à un

diagnostic, à une prise en charge et à un traitement rapides, des politiques et des programmes de santé génésique pour les déplacés internes, la participation active des personnes relevant de la compétence du Haut Commissariat aux évaluations et des projets de sensibilisation à la santé sexuelle et génésique, ainsi qu'aux droits dans ce domaine.

Le Haut Commissariat a participé de manière régulière à la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit. Il a également contribué à l'élaboration de la Stratégie globale des Nations Unies pour lutter contre la violence sexuelle en République démocratique du Congo (RDC). En sa qualité de chef de file du module de protection en RDC, le HCR sera responsable des efforts visant à prévenir et à traiter les violences sexuelles et sexistes touchant les personnes relevant de sa compétence dans ce pays.

RENFORCER LA PROTECTION DES RÉFUGIÉS DANS LE CADRE DES MOUVEMENTS MIGRATOIRES PLUS LARGES

L'UNE DES TOUTES PREMIÈRES PRIORITÉS du HCR en 2008, comme au cours des années précédentes, a été d'aider les États à élaborer des politiques migratoires qui tiennent compte des besoins de protection. Grâce au Dialogue sur les défis de protection organisé en 2007, les gouvernements et les autres parties prenantes ont mieux compris le rôle statutaire du HCR dans le contexte des mouvements migratoires mixtes. Les gouvernements ont été de plus en plus enclins à accepter les recommandations du Haut Commissariat, concernant la nécessité d'inclure les problèmes de

protection des réfugiés dans les stratégies nationales de gestion des migrations. Ainsi, la Déclaration adoptée par la Conférence ministérielle du processus euro-africain sur la migration et le développement a reconnu que les réfugiés et les demandeurs d'asile faisaient partie des mouvements mixtes et qu'il importait de prendre adéquatement en charge leurs besoins de protection.

Le Plan d'action en dix points sur la protection des réfugiés et les migrations mixtes a été élaboré en 2006 pour offrir aux gouvernements, aux bureaux du HCR et à d'autres intervenants des suggestions sur les modes de collaboration possibles pour répondre aux mouvements migratoires mixtes en tenant compte des besoins de protection. Le plan est devenu un instrument stratégique important pour la protection et les bureaux du HCR l'utilisent également pour leur action de plaidoyer et leur travail de liaison avec les gouvernements et d'autres partenaires.

Le Haut Commissariat a entrepris de mettre en œuvre un projet biennal relatif au Plan d'action en dix points en Amérique centrale, en Afrique occidentale, en Afrique orientale et en Asie du Sud. Le projet comprend deux volets interdépendants : l'élaboration de stratégies d'exécution du Plan en dix points dans ces quatre régions au travers de conférences régionales réunissant les différents intervenants et le perfectionnement du Plan au moyen de tables rondes d'experts et d'un manuel répertoriant les bonnes pratiques.

La première des quatre conférences, organisée au Yémen en mai 2008, a été consacrée à la situation dans le golfe d'Aden. Bien que la conférence n'ait pas

● Kenya : sensibiliser la communauté aux dangers des mutilations génitales féminines par le biais du sport

En partenariat avec le Comité international olympique et son Altesse royale la Princesse Haya de Jordanie, le HCR a alloué 150 000 dollars E.-U., en 2008, pour sensibiliser, par le biais d'activités sportives, la population du camp de réfugiés de Dadaab (Kenya) au problème des mutilations génitales féminines. Selon les estimations, 97 pour cent des fillettes âgées de moins de huit ans sont victimes de cette pratique dans le camp.

Le projet vise à mieux faire saisir les conséquences néfastes des mutilations génitales féminines à la communauté en sensibilisant les enseignants, les moniteurs de sport et les victimes à cette problématique et en utilisant pour cela le contexte sans risque du sport. Dans le cadre du projet, un travail de mobilisation a été accompli dans les écoles primaires et une collaboration nouée avec la station de radio locale pour diffuser des messages clés. □



Le HCR a des tentes, mais plus de terrains, pour accueillir les nouveaux arrivants à Dadaab (Kenya) ; les réfugiés construisent donc des abris de fortune en bordure du camp.

résolu les problèmes des mouvements de réfugiés à travers le golfe, elle a réuni quelque 180 personnes représentant Djibouti, l'Éthiopie, la Somalie, le Yémen et des pays du Golfe arabe, ainsi que des organisations régionales et des donateurs. Axée sur les résultats susceptibles d'être mis en œuvre immédiatement, la conférence a établi de nouveaux partenariats et dégagé les éléments fondamentaux d'une stratégie régionale visant à renforcer les réponses face aux migrations mixtes.

LA DEUXIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE, consacrée aux migrations mixtes en Afrique occidentale, a eu lieu à Dakar en novembre 2008. La Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Haut Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) se sont joints au HCR pour l'organiser. La conférence a réuni 200 participants, dont des représentants des 15 États membres de la CEDEAO, des pays

donateurs, d'organisations régionales et internationales et de la société civile, ainsi que des réfugiés.

La conférence a principalement traité de l'application des protocoles de la CEDEAO sur la liberté de circulation pour faciliter l'intégration sur place des personnes réfugiées dans la région, de la consolidation des capacités gouvernementales d'identification et de protection des réfugiés, et des améliorations à apporter aux interventions régionales contre la traite des êtres humains.

La première table ronde d'experts, organisée en novembre 2008, a été consacrée aux systèmes d'admission tenant compte des besoins de protection. Une quarantaine de spécialistes originaires de différentes régions ont aidé à clarifier la terminologie et à identifier les fonctions essentielles, ainsi que les acteurs principaux de systèmes d'admission respectueux des besoins de protection.

Le HCR a poursuivi ses efforts pour protéger les réfugiés en mer. Le Haut Commissariat est intervenu dans un certain nombre d'affaires de secours en

mer survenues en Méditerranée et ailleurs, afin de faciliter le débarquement et de trouver des solutions appropriées. Une note indiquant les conclusions et les recommandations formulées lors de récentes réunions sur la question a été présentée à la neuvième réunion du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer en juin 2008, à laquelle le HCR a participé. Le Haut Commissariat a également contribué à l'élaboration des recommandations de l'Organisation maritime internationale sur les procédures de débarquement des personnes secourues en mer.

Le Haut Commissariat a continué à sensibiliser les parties prenantes aux éventuels besoins de certaines victimes de la traite en matière de protection internationale. Une évaluation de l'action du HCR dans le domaine a mis en évidence les bonnes pratiques, ainsi que certaines lacunes dans les connaissances et des limitations dues aux ressources. Le HCR et l'OIM élaborent actuellement des procédures standard pour lutter contre la traite. ■

Affirmer et développer un régime de protection internationale

PRÉSERVER L'ESPACE D'ASILE

EN 2008, LE HCR S'EST EFFORCÉ D'ÊTRE un partenaire fiable et une autorité de tout premier plan pour les affaires juridiques en rapport avec les déplacements forcés, en prodiguant des conseils sur les questions et les politiques de protection aux gouvernements, aux organisations internationales, aux juristes et aux magistrats. Le Haut Commissariat s'est acquitté d'une de ses fonctions fondamentales, qui est de veiller à l'interprétation adéquate de la Convention sur le statut des réfugiés et d'autres instruments juridiques, en publiant des orientations politiques et juridiques sur un vaste éventail de questions, notamment l'application extraterritoriale de l'obligation de non-refoulement, les assurances diplomatiques, l'extradition et la protection des réfugiés – dont une Note d'orientation sur l'extradition et la protection internationale des réfugiés – et la nécessité de préserver le droit à l'asile dans le cadre des activités de lutte contre le terrorisme.

L'Organisation a communiqué des informations actualisées aux États, afin d'améliorer la qualité de la détermination du statut de réfugié. Dans ce domaine, elle a répondu à des questions individuelles, poursuivi son « Initiative pour la qualité » dans divers États et publié des exposés de principes sur les besoins en matière de protection internationale, notamment une note sur les demandes d'attribution du statut de réfugié en rapport avec l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

Différentes initiatives ont été menées pour aider des États à instituer des procédures nationales d'asile efficaces. Le HCR a notamment prodigué des conseils sur des projets de loi, visité des centres d'accueil et de détention et conseillé des demandeurs d'asile sur leurs droits. En outre, des gardes-frontières, des membres des services d'immigration, des fonctionnaires de police, des juges et des personnes responsables de l'attribution du statut de réfugié ont bénéficié de formations, destinées à les instruire de leurs obligations au titre du droit international des réfugiés et des traités relatifs aux droits de l'homme.

En étroite collaboration avec des partenaires du système des Nations Unies, le HCR a veillé à ce que les efforts antiterroristes n'affaiblissent pas la protection des réfugiés et le droit de chercher asile. Le Haut Commissariat a renforcé sa coopération avec le Comité

contre le terrorisme (CCT), en lui prêtant son concours pour effectuer des visites dans des pays et en partageant ses connaissances sur les normes et les pratiques de divers États en matière d'asile. La coopération avec INTERPOL a également été intensifiée.

Le HCR a pris part à la réunion de suivi de la 5^e Réunion extraordinaire du CCT sur les mouvements des terroristes. Il a également assisté à la réunion que la Présidence slovène de l'UE a consacré au terrorisme, formulé des commentaires au sujet de la Convention de l'ASEAN contre le terrorisme et contribué à l'élaboration de la loi type de l'Office des Nations Unies

des traités de protection des droits de l'homme et suivi de près le premier examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme, qui portait sur 48 pays : à cette occasion, la manière dont les non-ressortissants, y compris les réfugiés, pouvaient exercer leurs droits fondamentaux dans plusieurs pays, a été examinée. Le HCR a également continué à renforcer sa collaboration avec le HCDH ; le 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme a servi de thème à l'édition 2008 des Consultations annuelles avec les ONG, au troisième numéro de la revue *Refugee Survey Quarterly*, à la Note sur la

LES GOUVERNEMENTS ONT ÉTÉ DE PLUS EN PLUS ENCLINS À ACCEPTER LES RECOMMANDATIONS DU HAUT COMMISSARIAT, CONCERNANT LA NECESSITÉ D'INCLURE LES PROBLÈMES DE PROTECTION DES RÉFUGIÉS DANS LES STRATÉGIES NATIONALES DE GESTION DES MIGRATIONS

contre la drogue et le crime (ONUDC) sur le terrorisme. La coopération avec l'ONUDC et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) visait à faire en sorte que la législation destinée à remédier aux problèmes sécuritaires ne réduise pas le droit de solliciter l'asile et d'en bénéficier.

La collaboration du HCR avec les organes des droits de l'homme de l'ONU dans le contexte de la lutte antiterroriste s'est poursuivie et le Haut Commissariat a formulé des commentaires au sujet d'un projet de résolution du Conseil des droits de l'homme sur la lutte contre le terrorisme et les droits de l'homme.

L'ORGANISATION MAINTIEN UNE fonction de liaison avec les organes des droits de l'homme, qui s'emploie à intégrer les droits de l'homme dans tous les domaines de l'action du HCR. À cet effet, une approche à deux volets est appliquée : d'une part, la fonction cherche à intégrer les questions relevant de la compétence du HCR dans les mécanismes et les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, de l'autre, elle utilise ces instruments et ces mécanismes pour consolider les efforts déployés par le HCR pour protéger les personnes relevant de sa compétence et rechercher des solutions à leur sort.

Le HCR a entretenu d'étroites relations avec les organes de surveillance

protection internationale publiée en 2008 (A/AC.96/1053) et à d'autres activités et programmes. Une rubrique spéciale, relative au système des droits de l'homme des Nations Unies, a été créée dans Refworld, afin de faciliter l'utilisation des instruments et des mécanismes correspondants par le HCR et par ses partenaires.

ENREGISTREMENT ET PROFILAGE DES DÉPLACÉS INTERNES

L'ORGANISATION A CONTINUÉ À améliorer l'enregistrement des réfugiés dans les pays où elle aide les gouvernements à s'acquitter de leurs obligations en la matière. Elle a encouragé l'intégration des normes instituées par la Conclusion 91 du Comité exécutif sur l'enregistrement des réfugiés et des demandeurs d'asile.

En novembre 2008, une version améliorée du logiciel d'enregistrement du HCR, *proGres*, a été mise en service au Ghana. La nouvelle version de *proGres* présente des performances améliorées et s'enrichit de diverses fonctionnalités, qui sécurisent et accélèrent l'échange de données, renforcent la sécurité des données, rendent l'interface utilisateur plus uniforme et plus conviviale, permettent de lancer des recherches avancées, de planifier des rendez-vous et de gérer les cartes de rationnement.

À la fin de l'année 2008, 72 opérations dans des pays et 137 bureaux utilisaient

proGres. Plus de 1 500 membres du personnel ont été formés aux normes, aux outils et aux procédures d'enregistrement, et environ 2,85 millions de réfugiés et de demandeurs d'asile avaient des fiches actives dans *proGres*, dont 80 pour cent avec des photographies. Le logiciel facilite la gestion courante des données relatives aux réfugiés. Tous les bureaux équipés de *proGres* impriment désormais des attestations et des lettres de protection directement à partir des données, tandis que 15 bureaux impriment des cartes d'identité en plastique. Cinq gouvernements et trois partenaires d'exécution utilisent également le logiciel.

L'APPUI À L'ENREGISTREMENT SUR le terrain a été renforcé au moyen de 74 missions, qui ont prêté main-forte à 46 opérations dans des pays. Ces missions ont rationalisé les procédures d'enregistrement et encouragé des méthodes plus efficaces

travail de DSR accompli par le HCR au titre de son mandat est, à près de 90 pour cent, concentré dans 15 pays : l'Algérie, le Cameroun, l'Égypte, la RAS de Hong Kong, l'Inde, le Kenya, la Jamahiriya arabe libyenne, la Malaisie, le Maroc, le Pakistan, la République arabe syrienne, la Somalie, la Thaïlande, la Turquie et le Yémen.

L'objectif est de renforcer la capacité des opérations menant la DSR en vertu du mandat du HCR, ainsi que celle des gouvernements, afin de garantir la qualité, l'intégrité, l'efficacité et l'équité des procédures et des décisions. En 2008, l'Organisation a déployé 24 Volontaires des Nations Unies et consultants pour la DSR dans 14 bureaux assurant la DSR en vertu du mandat du HCR. Ces déploiements ont permis de réduire le nombre de demandes en attente, de renforcer les procédures de DSR et de dispenser une formation sur le tas.

Garantir la présence d'un nombre suffisant d'agents de protection sur le

L'OBJECTIF EST DE RENFORCER LA CAPACITÉ DES OPÉRATIONS MENANT LA DSR EN VERTU DU MANDAT DU HCR, AINSI QUE CELLE DES GOUVERNEMENTS, AFIN DE GARANTIR LA QUALITÉ, L'INTÉGRITÉ, L'EFFICACITÉ ET L'ÉQUITÉ DES PROCÉDURES ET DES DÉCISIONS

pour utiliser les données existantes à des fins de prise de décisions.

Le Haut Commissariat a continué à appuyer les efforts interorganisations pour créer des profils des situations de déplacement interne. L'objectif est d'obtenir des données démographiques de référence communes sur les déplacés internes au moyen d'un processus interorganisations, ceci afin de garantir une exécution cohérente des programmes. Le Guide interinstitutionnel sur le profilage des déplacés internes, qui détaille les méthodologies de profilage, y compris l'enregistrement, a été lancé en juin 2008. Le HCR a dispensé une aide au profilage aux efforts interorganisations menés en Afrique du Sud, en Ouganda, au Pakistan, en République centrafricaine, en RDC, en Somalie et au Tchad.

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE LA LÉGISLATION, DE LA POLITIQUE ET DE LA PRATIQUE EN MATIÈRE D'ASILE

EN 2008, LE HCR A ASSURÉ LA détermination du statut de réfugié (DSR) en vertu de son mandat dans quelque 70 pays. Dans la plupart des cas, ceci a été le point de départ d'interventions de protection, telles que la prévention du refoulement, à fournir une aide matérielle et à mettre en œuvre des solutions durables telles que la réinstallation. Le

terrain reste problématique. En 2008, 159 membres du personnel travaillaient à plein temps à la DSR au titre du mandat. S'il est nécessaire de conserver une certaine souplesse contractuelle pour adapter les ressources humaines aux besoins opérationnels, dans certaines des opérations les plus importantes du HCR, plus de 90 pour cent des agents assurant la DSR étaient employés au titre de contrats temporaires. Cela a eu un impact négatif sur la qualité du processus décisionnel.

En 2008, le HCR a reconduit ses accords de partenariat avec la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR) et l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (OFPRA) afin de renforcer sa coopération avec des gouvernements possédant des compétences reconnues en matière de DSR. Entre 2006 et 2008, des spécialistes de la DSR issus du CISR et de l'OFPRA ont été déployés dans des opérations du HCR au Cameroun, en Fédération de Russie, en Inde, au Kenya, en Malaisie, en Turquie, en Ukraine et au Yémen afin d'offrir des conseils ou d'aider au traitement des dossiers. Le HCR a poursuivi sa coopération avec l'Association internationale des juges aux affaires concernant les réfugiés, qui aide le Haut Commissariat à renforcer les capacités des institutions judiciaires. ■



Un homme portant un enfant en bas âge passe sous une barrière de barbelés à la frontière entre le Zimbabwe et l'Afrique du Sud.

Garantir les droits sociaux et économiques des personnes relevant de la compétence du HCR

CERTAINES INITIATIVES spéciales, destinées à renforcer l'exécution de programmes de nutrition, de distribution d'eau et d'assainissement, ainsi que la prestation de services médicaux de qualité, ont été poursuivies dans 16 opérations de pays. Des ressources supplémentaires ont été mises à disposition pour appuyer les initiatives menées sur le terrain et combler les lacunes décelées par les partenaires et les réfugiés.

À la fin de l'année 2008, ces projets avaient produit des résultats concrets, notamment une réduction des taux de mortalité infantile dans trois opérations de grande envergure en faveur de populations réfugiées de longue date au Kenya, en Ouganda et au Soudan. Des interventions ciblées menées au Bangladesh et au Kenya ont réduit les taux de malnutrition aiguë globale dans ces pays. Des agents de santé réfugiés ont bénéficié de formations aux soins infirmiers. Les structures de santé, l'approvisionnement en eau, l'hygiène et la biosécurité ont également été améliorés, tout comme l'accès aux médicaments essentiels.

RÉDUIRE LA MALNUTRITION ET LES PRINCIPAUX RISQUES POUR LA SANTÉ DES POPULATIONS PRISES EN CHARGE, NOTAMMENT LE PALUDISME, LE VIH ET LE SIDA, ET LES SERVICES DE SANTÉ GÉNÉSIQUE INADÉQUATS

LE HCR A APPUYÉ L'ÉLABORATION DE programmes complets et intégrés centrés sur la maternité sans risque, le planning familial, le traitement et la prévention des maladies sexuellement transmissibles, la lutte contre la violence sexuelle ou sexiste et la santé génésique des adolescents.

Des investissements dans des structures de santé, mettant l'accent sur les soins destinés à garantir des accouchements sans risque, associés à la formation d'un personnel soignant qualifié, ont abouti à une diminution du nombre de nouveau-nés présentant une insuffisance pondérale et à une réduction de la mortalité maternelle. L'accès à la gestion des cas cliniques pour les affaires de violence sexuelle a également été amélioré. Dans les sites accueillant des réfugiés, les victimes de viols pouvaient bénéficier de différents services, portant notamment sur la prophylaxie post-exposition, destinée à réduire le

risque de transmission du VIH après une agression sexuelle, la contraception d'urgence et le traitement prophylactique contre les maladies sexuellement transmissibles.

La majorité des réfugiés vivent dans des régions où le paludisme est présent de manière endémique ou se manifeste par des épidémies saisonnières. Le HCR et ses collaborateurs se sont engagés dans des activités efficaces de lutte et de prévention dans des situations d'urgence complexes, obtenant une réduction du paludisme dans la plupart des opérations. Le Plan stratégique contre le paludisme pour la période 2008-2012 vise à consolider les résultats obtenus. En outre, le HCR s'emploie, de concert avec des donateurs et des partenaires d'exécution, à fournir des moustiquaires imprégnées d'insecticide longue durée aux réfugiés dans les pays touchés par le paludisme.

En 2008, les taux de malnutrition aiguë

ont été inférieurs à cinq pour cent dans 17 pour cent seulement des opérations où les réfugiés recevaient une aide alimentaire. Dans la quasi-totalité des cas, ces taux étaient semblables à ceux observés au sein des populations d'accueil – voire meilleurs. Les taux de malnutrition aiguë se sont améliorés au Bangladesh, au Cameroun, au Kenya et en Tanzanie au cours de l'année ; cependant, il y a encore beaucoup à faire.

RÉDUIRE LA PRÉVALENCE ET L'IMPACT DU VIH ET DU SIDA

DES AMÉLIORATIONS CONSÉQUENTES ont été apportées aux programmes de santé publique grâce à l'implication des autorités locales et des personnes relevant de la compétence du HCR. Le Haut Commissariat s'est attaché à renforcer les capacités nationales, ainsi que celles des personnes sur lesquelles il veille, pour rendre ces programmes viables. Les

LE HCR S'EST ENGAGÉ À PROMOUVOIR L'AUTONOMIE ÉCONOMIQUE DES FEMMES, EN FAVORISANT DES STRATÉGIES D'AUTOSUFFISANCE COMPORTANT UNE CONCEPTION ET UNE ANALYSE SEXOSPÉCIFIQUES

partenaires opérationnels et d'exécution ont mis en œuvre des programmes de formation dans le secteur des soins de santé primaires, y compris en ce qui concerne la santé génésique et la santé infantile.

Le HCR s'est efforcé d'assurer l'accès universel aux programmes de prévention, de prise en charge, de traitement et de soutien concernant le VIH. À la fin de l'année 2008, les réfugiés avaient accès à des supports d'éducation et d'information sur le VIH et le sida, culturellement et linguistiquement adaptés, dans plus de 90 pour cent des opérations. Le Haut Commissariat s'est attaché à élaborer des supports de prévention ciblés sur les jeunes et à réduire la discrimination qui frappe les personnes vivant avec la maladie.

L'Organisation a continué à militer pour que les réfugiés et les déplacés internes soient pris en compte dans les

politiques et les plans nationaux de lutte contre le VIH. Fin 2008, les réfugiés avaient accès à des traitements antirétroviraux, lorsque ceux-ci étaient disponibles, aux mêmes conditions que les populations d'accueil dans 85 pour cent des opérations. Le HCR a en outre amplifié ses programmes en Afrique afin de prévenir la transmission de la mère à l'enfant.

VEILLER À LA SANTÉ MENTALE ET ASSURER UN SOUTIEN PSYCHOSOCIAL

POUR METTRE EN PRATIQUE LES

Directives interorganisations concernant la santé mentale et le soutien psychosocial dans les situations d'urgence, le HCR et ses partenaires ont entrepris d'élaborer un module de formation qui sera testé sur le terrain en Afrique et en Asie en 2009. Ceci permettra de répondre aux besoins des personnes relevant de la compétence du HCR qui ont été harcelées, torturées ou victimes de violences lorsqu'elles se sont enfuies pour échapper à une guerre ou à des troubles politiques dans leur pays ou leur lieu d'origine.

RÉPONDRE AUX BESOINS DANS LE SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

À L'ISSUE D'UNE ÉVALUATION DES SERVICES d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans certains programmes du HCR, des ressources supplémentaires ont été allouées pour améliorer ces services dans 16 opérations. Des missions d'appui technique se sont rendues au Cameroun et au Kenya, pendant que des experts déployés au titre d'accords de réserve ou des VNU assuraient un soutien technique en Algérie, au Bangladesh, en Éthiopie, en Iraq, au Malawi, au Myanmar, au Népal, au Soudan, en Tanzanie, au Tchad et au Yémen. Des études réalisées au Malawi, au Népal et au Soudan oriental ont mis en évidence de très graves lacunes et attiré l'attention sur la charge qui pèse sur les réfugiés lorsque les services minima font défaut.

VEILLER À L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES ET À L'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES

LE HCR S'EST ATTAQUÉ À LA QUESTION de l'égalité entre les sexes, tant sur le plan des perspectives de leadership que sur celui des moyens d'existence. Les femmes ont été encouragées à participer aux comités de gestion des camps et à la distribution des articles alimentaires et non alimentaires. Elles ont également bénéficié d'une aide pour organiser des associations féminines et pour communiquer avec le HCR, d'autres organisations et les autorités compétentes. Dans certaines opérations, des groupes de

● Renforcement des

En Colombie, un groupe de femmes déplacées a formé la *Liga de Mujeres Desplazadas* (Ligue des femmes déplacées), une organisation de 300 femmes afro-africaines et autochtones qui cherche à obtenir réparation pour des violations de leurs droits fondamentaux, commises à la faveur du conflit en cours en Colombie. Ces femmes ont été victimes de violences sexuelles. Elles ont été déplacées, enrôlées, prostituées ou stérilisées de force, ou encore réduites en esclavage.

Surmontant des obstacles gigantesques, le groupe a négocié des terres pour y construire de nouveaux logements. Le groupe a grandi et créé une « Cité des femmes », un quartier où il a construit des écoles et d'autres équipements sociaux. Les femmes ont mené un éventail d'activités rémunératrices pour assurer leur subsistance et celle de leurs enfants. Elles ont également fondé une ONG, qui compte aujourd'hui parmi les partenaires d'exécution du HCR, composée de déplacées internes et exclusivement gérée par celles-ci. Les nombreuses pressions et menaces ne sont pas parvenues à ébranler la volonté de ces femmes, qui demeurent déterminées à réussir.

Au Libéria, des femmes de tous les districts et les comtés, y compris des rapatriées et d'anciennes combattantes, se sont jointes à des ONG et à des

femmes déplacées ont noué des relations positives avec des organisations féminines locales qui ont appuyé leur action et parfois leur intégration sur place.

Dans toutes les opérations, le HCR s'est efforcé d'atteindre les cibles relatives à la participation féminine aux comités de gestion et de direction des camps, telles que fixées dans les Cinq engagements du Haut Commissaire envers les femmes réfugiées. Selon les données fournies par plus de 110 camps de réfugiés en 2008, le taux de participation des femmes à ces comités s'est élevé à 39 pour cent. Par rapport aux données relatives à la période 2005-2007, ces chiffres font apparaître une stagnation dans le nombre de femmes prenant part à des instances décisionnaires. Par ailleurs, des ressources supplémentaires ont été débloquentes en 2008 pour fournir davantage de protections périodiques à toutes les femmes relevant de sa compétence.

Le HCR s'est engagé à promouvoir l'autonomie économique des femmes, en favorisant des stratégies quant aux moyens d'existence, comportant une conception et une analyse sexospécifiques. À ce titre, le HCR oriente la formation et le renforcement des capacités professionnelles sur les besoins spécifiques de

droits de la femme

groupes de la société civile pour organiser une conférence nationale sur le thème de la « Promotion des droits de la femme dans la consolidation de la paix, le relèvement et le développement au Libéria ». Elles ont rédigé un plan d'action global pour promouvoir les droits des femmes, établissant de ce fait leur droit à participer au débat politique dans leur pays.

Au **Népal**, des élections ont été organisées dans sept camps de réfugiés. Bien que deux droits de vote seulement aient été accordés par ménage, il a été admis qu'un droit de vote irait à un électeur et un droit de vote à une électrice. La participation des femmes, de 91 pour cent, a été supérieure à celle des hommes, de 80 pour cent. Près de la moitié des membres des Comités de gestion des camps (CGC) étaient des femmes. Qui plus est, les femmes ont obtenu la majorité dans tous les sous-comités.

Compte tenu du fait que 50 pour cent des responsables et responsables adjoints de sous-secteur sont aujourd'hui des femmes, les femmes devraient jouer un plus grand rôle dans la distribution des articles alimentaires et non alimentaires. Les jeunes femmes sont mieux représentées au sein des CGC que leurs homologues masculins. La répartition par tranche d'âge est intéressante : plus de 89 pour cent des candidates élues ont entre 21 et 40 ans, alors que cette proportion n'est que de 50 pour cent chez les hommes. □

des femmes et des hommes. Parmi les initiatives importantes dans ce domaine, citons le projet intitulé « Les femmes à la conquête de moyens d'existence » ; celui-ci vise à garantir l'autosuffisance économique des femmes déplacées par un éventail d'activités, dont des initiations complètes à l'informatique, des cours de langues, des formations professionnelles, des projets d'innovation agricole et d'accès aux marchés, des microcrédits et des centres d'aide aux petites entreprises.

Au début de l'année 2008, le Manuel du HCR sur la protection des femmes et des filles a été publié et amplement diffusé à l'intérieur et à l'extérieur de l'Organisation. Le Manuel a été traduit en russe, en espagnol, en arabe et en français au cours de l'année et les commentaires formulés en retour par le personnel de terrain ont été positifs. De plus, le Manuel a été l'un des documents les plus consultés sur l'intranet du HCR pendant la plus grande partie de l'année 2008.

Le Haut Commissariat a renforcé son action d'intégration des sexes et de lutte contre la violence sexuelle et sexiste par le biais du projet de surcapacité de protection Surge. En 2008, six spécialistes de l'égalité des sexes ont été déployés en Éthiopie, au Libéria, à Malte,

en Namibie, en RDC et au Yémen. Le HCR a participé au Sous-groupe de travail de l'IASC sur l'égalité des sexes et l'action humanitaire, qui a publié une politique interorganisations à ce sujet en 2008. Plus de 30 agents ont été formés au moyen du projet de déploiement de spécialistes de l'égalité des sexes GENCAP, monté par le Comité permanent interorganisations et auquel le HCR participe ; 23 d'entre eux ont ensuite été envoyés dans 18 pays. Le HCR a accueilli un administrateur de GENCAP en Namibie.

RÉPONDRE AUX BESOINS SPÉCIFIQUES DES ENFANTS

BIEN QUE LES ENFANTS REPRÉSENTENT près de la moitié de la population qui relève de la compétence du HCR, il demeure difficile d'assurer une protection et une prise en charge adéquates. Conformément à la Conclusion du Comité exécutif sur les enfants dans les situations à risque, adoptée en 2007, qui appelle à garantir l'accès de tous les enfants, sans discrimination, aux systèmes de protection de l'enfance, le HCR a entrepris de rédiger des principes directeurs sur les systèmes efficaces de protection de l'enfance, recommandant des améliorations dans l'identification des enfants vulnérables, le renforcement des mécanismes de suivi, d'établissement de rapports et d'orientation, une plus grande attention à la prévention, au soutien familial et aux interventions précoces, ainsi que la consolidation des partenariats stratégiques. L'Organisation a commencé à tester cette approche dans cinq opérations à la fin de l'année 2008.

Le HCR a mis la dernière main à ses Directives sur la détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant en mai 2008. Il y est recommandé de suivre une procédure de détermination de l'intérêt supérieur (DIS), en respectant des garanties procédurales strictes, pour les décisions particulièrement importantes, concernant par exemple le choix d'une solution durable pour les enfants non accompagnés ou séparés de leur famille, les dispositions de garde temporaire des enfants non accompagnés ou séparés se trouvant dans des situations exceptionnelles et la séparation d'un enfant de ses parents, contre leur gré.

L'application des Directives – 34 opérations ont indiqué qu'elles avaient recours à la procédure de DIS – a amélioré la protection des enfants concernés mais des problèmes subsistent. Bien souvent, la procédure de détermination de l'intérêt supérieur est utilisée à des fins de réinstallation et non comme un instrument de protection de l'enfance. En outre, la protection et la prise en charge

Toda Tierra es Tu Tierra...

Dans le cadre d'une démarche fondée sur la participation de la communauté au Costa Rica, le HCR a appuyé divers groupes réunissant des personnes du même âge ou du même sexe. Le groupe des *Parceros* est formé de quelque 55 jeunes réfugiés (âgés de 10 à 18 ans), qui se réunissent une fois par mois et organisent une colonie de vacances annuelle. En 2007, plusieurs *Parceros* ont été inspirés par un atelier de théâtre estival. Ils ont exprimé le souhait d'inclure d'autres jeunes, aussi bien colombiens que costaricains, dans des activités sportives et artistiques.

Un projet réunissant le HCR, ACAI (une ONG partenaire), le ministère de la Culture et de la Jeunesse, ainsi que des professeurs et des élèves du *Conservatorio Castilla*, un établissement public renommé pour la qualité de son enseignement artistique, a été lancé. Il a donné naissance à une pièce de théâtre de rue, intitulée *Toda Tierra es Tu Tierra* (Tout pays est ton pays), qui explore le thème de l'exil et du déplacement. Quelque 45 réfugiés, migrants et adolescents costaricains ont participé au projet.

Toda Tierra es Tu Tierra dépeint les problèmes auxquels les réfugiés sont confrontés, des raisons qui les ont incités à fuir aux discriminations et à l'hostilité auxquelles ils sont en butte dans leur pays d'asile. La pièce met en lumière la faculté de récupération des réfugiés, les talents et les capacités qu'ils apportent dans leur nouveau pays. Les jeunes réfugiés ont souvent du mal à supporter l'hostilité et les mauvais traitements dont ils sont victimes, uniquement du fait de leur nationalité et de la méconnaissance des souffrances qu'ils ont endurées. La pièce s'achève sur un message de paix et d'espoir, transmis par la musique et par la danse.

La pièce a sensibilisé de manière créative le public au sort des réfugiés, grâce à la participation de jeunes issus de la communauté réfugiée et de la communauté d'accueil. Dans le cadre protégé des répétitions, les enfants réfugiés ont pu libérer une partie de leur angoisse et de leur douleur, et trouver soutien et réconfort. La pièce a donné confiance en eux aux participants, leur a appris à régler les différends et à vaincre la méfiance par un message d'espoir. □

des enfants non accompagnés ou séparés sont souvent inadéquates. Des problèmes persistent également dans certains domaines préalables à l'application de la procédure : identification, enregistrement, délivrance de documents, recherche, et suivi des arrangements concernant la garde. Le HCR s'emploie, de concert avec ses partenaires, à élaborer des instruments de DIS et à former les utilisateurs à la conduite et à l'analyse des entretiens.

Le partenariat conclu avec *Save the Children* Norvège et Suède concernant le déploiement de membres de leur personnel à disposition, en tant que spécialistes des services communautaires et de la protection de l'enfance, a été reconduit en 2008. Six spécialistes de la protection de l'enfance et six spécialistes des services communautaires ont ainsi prêté main-forte aux opérations du HCR au Cameroun, en Équateur, en Éthiopie, au Mozambique, au Népal, en ex-République yougoslave de Macédoine, au Soudan, au Yémen et en Zambie.

ÉDUCATION

L'ÉDUCATION OUVRE LES PORTES DE l'avenir aux réfugiés, qu'ils restent en exil, regagnent leur pays d'origine ou se réinstallent dans un autre pays. En 2008, le HCR a réexaminé les normes minimales pour l'éducation dans les situations d'urgence, de crise chronique et de relèvement précoce et aligné ses Principes directeurs sur l'éducation, destinés au personnel de terrain, sur d'autres politiques et normes.

Un rapport approfondi, analysant les progrès accomplis par le HCR dans le domaine de l'éducation, a montré que 67 pour cent des enfants réfugiés âgés de 6 à 17 ans étaient inscrits dans des écoles primaires et secondaires. Les rapports adressés par 39 opérations indiquent que le taux moyen de scolarisation est de 83 pour cent. La parité garçons-filles est quasiment atteinte dans le primaire. En revanche, les taux observés dans l'enseignement secondaire sont alarmants : le taux de scolarisation dans le secondaire atteint à peine 30 pour cent et la disparité entre les sexes augmente avec le niveau.

Le HCR a accordé une attention particulière aux programmes éducatifs destinés à la Jordanie, à la Syrie et au Tchad oriental. Des spécialistes de l'enseignement ont été détachés dans ces trois pays pour gérer et exécuter ces programmes. Au Tchad oriental, l'attribution de ressources supplémentaires a amélioré l'accès à l'enseignement post-primaire.

De fait, des efforts particuliers ont été

déployés pour promouvoir l'éducation post-primaire en 2008. Des fonds recueillis grâce à la campagne **ninemillion.org** ont encouragé l'éducation post-primaire et l'éducation des jeunes filles dans cinq pays. L'objectif général de la campagne est d'appuyer les programmes éducatifs et sportifs destinés aux garçons et aux filles au moyen de partenariats avec les entreprises, les fondations, les particuliers et le grand public. En 2008, la campagne visait à inciter les filles à participer plus activement à l'enseignement primaire et secondaire, ainsi qu'aux activités sportives.

L'ÉDUCATION OUVRE LES PORTES DE L'AVENIR AUX RÉFUGIÉS, QU'ILS RESTENT EN EXIL, REGAGNENT LEUR PAYS D'ORIGINE OU SE RÉINSTALLENT DANS UN AUTRE PAYS

Cinq projets pilotes – menés en Éthiopie, au Kenya, en Ouganda, au Soudan et au Tchad – ont permis d'organiser des cours et des activités supplémentaires spécifiquement destinés aux filles et aux femmes, des programmes d'information et de sensibilisation sur les droits de l'enfant, et des formations spécialement conçues pour les jeunes filles. Au sud du Tchad, un programme de sensibilisation à l'hygiène a été lancé à l'intention des filles et se poursuivra en 2009. Parmi les activités entreprises, citons la création d'équipes féminines de volley-ball et l'organisation de cours de danse.

Le Haut Commissariat a accordé une attention particulière au projet *Community Technology Access* (CTA), qui vise à offrir des programmes d'enseignement et de renforcement de l'autosuffisance aux communautés déplacées et en particulier aux jeunes en facilitant l'accès à la technologie et à la connectivité. La préparation et le lancement des deux premiers projets CTA au Rwanda et au Bangladesh sont les principaux résultats obtenus pour l'heure.

L'Initiative allemande (Albert Einstein) pour les réfugiés universitaires (DAFI) offre des bourses à des réfugiés diplômés pour leur permettre de suivre des études dans des universités et établissements supérieurs dans leur pays d'accueil, ainsi que, plus récemment, dans leur pays de retour. En 2008, le

programme DAFI a aidé près de 1 800 étudiants dans 34 pays, principalement situés en Afrique, mais aussi en Asie, en Europe orientale et en Amérique latine. Depuis 2007, le programme permet également le transfert d'étudiants du Tchad au Cameroun. Les premières inscriptions dans le troisième cycle, effectuées au titre du programme, ont produit des résultats prometteurs.

GESTION ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

CES DERNIÈRES ANNÉES ONT ÉTÉ marquées par un recours accru aux bonnes pratiques environnementales dans les opérations sur le terrain, notamment en raison des inquiétudes suscitées par le changement climatique, qui pourrait à la fois avoir un impact sur les populations déplacées et engendrer des déplacements. Le HCR a appliqué sa politique environnementale, fondée sur quatre principes : prévention de la dégradation du milieu naturel, approche intégrée, participation locale et rationalisation des coûts.

En 2008, les préoccupations environnementales ont été prises en compte dès les premiers stades des opérations, l'objectif étant de limiter la dégradation du milieu naturel, de réduire la nécessité d'entreprendre de coûteuses réhabilitations et de prévenir des conflits entre les communautés réfugiées et les communautés d'accueil. Le HCR a entrepris et appuyé une gamme d'activités sur mesure, destinées à favoriser les meilleures pratiques et l'introduction de nouvelles techniques dans les opérations menées sur le terrain en Afrique et en Asie. Citons notamment l'élaboration de plan d'action communautaire de protection de l'environnement à l'échelon des camps et des villages et la mise au point de stratégies de réhabilitation post-rapatriement en Afrique orientale et Corne de l'Afrique, ainsi qu'en Guinée.

Les activités de sensibilisation à la protection de l'environnement ont été renforcées en Éthiopie, au Kenya, au Népal, en RDC, au Rwanda, au Soudan, en Tanzanie, au Tchad et en Zambie. Des plans d'exploitation des terres et des techniques d'agriculture intensive à petite échelle ont été encouragés en Éthiopie, au Rwanda et au Tchad ; parallèlement, des démonstrations ont été organisées pour illustrer les méthodes d'agroforesterie communautaires et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables au Bangladesh, en Éthiopie, au Kenya, au Népal, en Ouganda, au Tchad et en Thaïlande. ■

Garantir le respect des critères d'âge, de genre et de diversité dans les opérations

LE HCR A ACHEVÉ DE LANCER LA stratégie d'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité (IAGD) dans toutes les opérations et élaboré un Plan d'action dans ce domaine en 2008. Le Plan vise à faire en sorte que la responsabilité d'aider les opérations sur le terrain à mettre en œuvre la stratégie soit assumée de manière collective dans l'ensemble de l'Organisation.

En 2008, le Haut Commissariat a entrepris une analyse du Cadre d'obligation redditionnelle relatif à l'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité, qui fournit aux opérations sur le terrain un mécanisme pour mesurer les progrès accomplis dans l'exécution des politiques spécifiquement liées à la protection des femmes et des enfants, ainsi que de l'approche communautaire à la gestion des opérations. Le Cadre établit les responsabilités des cadres supérieurs et vise à déceler les insuffisances, concernant l'application des politiques et des normes pertinentes.

AGIR EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES ET DES RÉFUGIÉS ÂGÉS

DU FAIT DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA Convention relative aux droits des personnes handicapées en mai 2008, le HCR a entrepris un certain nombre d'activités afin de veiller à ce que toutes les personnes handicapées puissent jouir pleinement, dans des conditions d'égalité, des libertés et des droits fondamentaux dans ses opérations. Ces efforts ont été centrés sur le renforcement des capacités du personnel du HCR et des organisations partenaires. Handicap International a mis un spécialiste des questions d'invalidité à la disposition du Groupe de travail du module de protection des déplacés internes ; cet expert a dispensé une formation et des conseils à des opérations sur le terrain, notamment en République centrafricaine et à Sri Lanka.

LE HCR A ENTREPRIS UN CERTAIN NOMBRE D'ACTIVITÉS AFIN DE VEILLER À CE QUE TOUTES LES PERSONNES HANDICAPÉES PUISSENT JOUIR PLEINEMENT, DANS DES CONDITIONS D'ÉGALITÉ, DES LIBERTÉS ET DES DROITS FONDAMENTAUX DANS SES OPÉRATIONS

L'analyse a révélé que les progrès en matière d'application variaient selon les régions. Les opérations en Afrique ont fait état du plus haut taux d'application le plus élevé pour la prévention des violences sexuelles et sexistes, les interventions dans ce domaine et les activités d'IAGD. Dans les opérations en Asie le niveau d'application le plus élevé a été observé pour les activités visant à renforcer la protection des enfants, des femmes et des filles. L'analyse a également révélé des contraintes, liées aux dotations en effectifs, à certains obstacles socio-culturels et à l'engagement des partenaires. En 2008, le Cadre a été étendu à des pays d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Asie où le travail du HCR est principalement orienté sur le plaidoyer.

Un examen des plans d'opérations nationaux dans dix-huit pays a montré que les évaluations participatives étaient devenues une pratique courante ; cependant, certaines lacunes subsistent, car les bureaux ne parviennent pas toujours à entretenir un dialogue régulier avec les personnes relevant de leur compétence, ni à les impliquer dans la planification, le suivi et l'évaluation des programmes.

Le Haut Commissariat est également membre du Groupe de travail des Nations Unies sur les handicaps et a pris part en 2008 aux réunions de l'Équipe mixte GNUD/IASC sur les droits des personnes handicapées. Dans le même esprit, un expert de *HelpAge International* a été détaché auprès du Groupe de travail du module de protection des déplacés internes et a entrepris trois missions, en Géorgie, en Indonésie et en Ouganda, pour assurer un appui technique et des formations sur le terrain.

APPLIQUER UNE APPROCHE COMMUNAUTAIRE

Après le lancement du manuel relatif à l'approche communautaire, le HCR a animé trois ateliers régionaux de formation des formateurs, impliquant 59 membres du personnel du Haut Commissariat et d'organisations partenaires à travers le monde, afin de faciliter la compréhension et l'utilisation du manuel. Le document a été traduit en espagnol et en français et un guide, destiné aux personnes qui animent les ateliers, est en cours de révision. ■



Le Haut Commissaire pour les réfugiés, António Guterres, à l'écoute de rapatriés dans la province de Nangarhar (Afghanistan).

Assurer la sécurité physique des personnes relevant de la compétence du HCR

POUR ASSURER LA PROTECTION ET la sécurité physique dans des environnements souvent très dangereux, le HCR a dû surmonter bien des difficultés en 2008. L'accès humanitaire a souvent été entravé, et le suivi de la protection, ainsi que la distribution de l'aide, ont fréquemment fait l'objet de restrictions. Les réfugiés et les déplacés internes, y compris les enfants, ont été exposés à des risques importants, notamment celui d'un recrutement militaire forcé, et confrontés à de graves menaces du fait de la présence de mines et d'engins non explosés.

Pour parer à ces défis, le HCR a collaboré avec des gouvernements, d'autres institutions onusiennes et des partenaires, afin de négocier un accès aux populations déplacées en danger, de persuader les États de s'acquitter de leurs obligations vis-à-vis des personnes présentes sur leur territoire et d'améliorer la sécurité des déplacés.

Le problème des mines et des bombes à sous-munitions était particulièrement important pour les réfugiés et les déplacés internes vivant dans des zones de conflit et de post-conflit. En coopération avec certains partenaires, comme le Service de la lutte antimines des Nations Unies, le HCR a mené diverses activités,

notamment de sensibilisation aux dangers des mines, de déminage et d'assistance aux victimes, dans des pays tels que l'Afghanistan, l'Angola, le Cambodge, la Colombie, le Liban et le Tchad. Le Haut Commissariat a également fait campagne pour que les parties prenantes parviennent à un accord sur un Traité relatif aux bombes à sous-munitions, lequel a été ouvert à la signature en octobre 2008.

POUR ASSURER LA PROTECTION ET LA SÉCURITÉ PHYSIQUE DANS DES ENVIRONNEMENTS SOUVENT TRÈS DANGEREUX, LE HCR A DÛ SURMONTER BIEN DES DIFFICULTÉS EN 2008

Dans les pays d'accueil où les demandeurs d'asile et les réfugiés sont victimes de mauvais traitements et de discriminations, le HCR a rappelé aux États qu'il leur appartenait d'assurer la protection pour favoriser la

compréhension, la tolérance et l'amitié entre les nations, les groupes raciaux et les groupes religieux. En Ukraine, par exemple, le HCR s'est efforcé de parer à une augmentation des agressions xénophobes en lançant, en coopération avec l'OIM et des groupes issus de la société civile, une « Initiative pour la diversité », destinée à assurer le suivi des incidents et à coordonner les interventions, y compris avec les autorités.

En novembre 2008, le Haut Commissariat a organisé, à l'intention de son personnel de terrain et de ses partenaires, un atelier sur la détention qui a offert un forum pour débattre des défis, des solutions et des bonnes pratiques. Plusieurs thèmes ont été abordés, notamment l'identification des détenus ayant besoin de protection internationale, le suivi des conditions de détention, les visites dans les centres de détention, l'aide matérielle aux détenus, les pourparlers en vue d'accéder aux centres de détention, les moyens de garantir l'accès des détenus à la protection internationale, les négociations en vue de leur libération et les alternatives à la détention. Des documents sur le suivi des conditions de détention ont été diffusés sur le terrain et une rubrique sur la détention créée sur *Refworld*. ■

Renforcer la capacité de protection opérationnelle du HCR

FORMATION À LA PROTECTION

LE HCR A CONTINUÉ À METTRE AU point et à proposer des formations à son personnel, à tous les niveaux. Citons notamment deux programmes de formation à la protection en Afrique occidentale et en Asie, six programmes de formation à la détermination du statut de réfugié en Afrique et en Asie, cinq ateliers sur la réinstallation et un programme sur l'apatridie, lancé à titre expérimental dans des opérations où l'arabe était parlé. Quelque 400 membres du personnel en ont bénéficié.

Pour permettre au HCR de bien s'acquitter de ses responsabilités accrues en matière de protection des déplacés internes, un programme de formation à la problématique du déplacement interne a été élaboré et assuré auprès de 25 cadres supérieurs participant à des opérations en faveur de déplacés internes à la fin de l'année 2008. Dans le cadre de ce programme, des

système d'évaluation de la performance, qui entrera en vigueur en 2009.

L'examen des accords relatifs au déploiement d'un personnel de protection supplémentaire (projet de surcapacité temporaire Surge, projets de déploiement liés à la réinstallation, à la détermination du statut de réfugié et aux services communautaires) a progressé en 2008, l'objectif étant d'établir des liens entre les différents projets et d'accroître leur valeur ajoutée dans des contextes spécifiques. Ce processus s'inscrit dans une initiative plus ample, visant à rationaliser tous les arrangements relatifs à l'emploi de personnels supplémentaires dans le domaine de la protection et dans d'autres secteurs.

En 2008, le HCR a également présidé l'Équipe spéciale chargée de la dotation en effectifs de protection et de la capacité d'intervention au sein du Groupe de travail du module de protection des

frontières, des juges, des avocats et d'autres intervenants, le HCR et l'Institut international de droit humanitaire de San Remo ont organisé cinq cours sur le droit des réfugiés, auxquels ont assisté 203 participants, pour la plupart de hauts fonctionnaires, provenant de 91 pays.

En outre, le Haut Commissariat a appuyé des ateliers sur la protection destinés à des partenaires externes intervenant en Europe, en Afrique, en Amérique latine et en Asie. Citons notamment le cours d'été de l'UNITAR aux Pays-Bas, un atelier de l'UNESCO au Bénin et le sixième cours régional sur le droit des réfugiés en Amérique latine.

INFORMATION SUR LA PROTECTION

EN 2008, LE CONTENU ET LA STRUCTURE de *Refworld*, l'outil ultramoderne d'aide à la décision pour l'attribution du statut de réfugié, ont été améliorés grâce à

EN 2008, LE HCR A ÉLABORÉ UNE STRATÉGIE GLOBALE DE DOTATION EN EFFECTIFS DE PROTECTION, POUR VEILLER À CE QUE LE RECRUTEMENT, LES AFFECTATIONS ET LA GESTION DES CARRIÈRES DE CETTE CATÉGORIE DE PERSONNEL RÉPONDENT ADÉQUATEMENT À SES BESOINS ET À SA MISSION

personnalités comme le Représentant du Secrétaire général pour les droits de l'homme des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, ont été réunies pour débattre de questions clés de politique et de coordination qui se posent aux gestionnaires sur le terrain. Le HCR a également entrepris d'élaborer un programme électronique d'initiation à la protection des déplacés internes, qui deviendra obligatoire pour l'ensemble du personnel en 2009.

GESTION DU PERSONNEL DE PROTECTION

EN 2008, LE HCR A ÉLABORÉ UNE STRATÉGIE globale de dotation en effectifs de protection, pour veiller à ce que le recrutement, les affectations et la gestion des carrières de cette catégorie de personnel répondent adéquatement à ses besoins et à sa mission. Le projet prévoyait l'examen de toutes les descriptions de postes et compétences fonctionnelles liées à la protection ; l'élaboration d'une méthodologie et de critères pour déterminer adéquatement le nombre, le niveau et le profil des agents de protection dans une opération donnée et l'analyse des projets de déploiement d'effectifs de protection supplémentaires. Cette étude a été étroitement associée au nouveau

déplacés internes. L'équipe spéciale fournit des conseils, des descriptions de poste normalisées et des instruments aux opérations sur le terrain afin de faciliter des arrangements appropriés pour l'envoi de renforts et d'établir, parmi les organisations, des structures qui leur permettront de mieux faire face aux urgences complexes.

Vingt-huit nouveaux candidats au déploiement inscrits au fichier Surge ont été envoyés en renfort dans diverses opérations sur le terrain en 2008. Vingt-et-un agents ont été déployés dans des opérations en faveur de réfugiés/rapatrés et sept dans des interventions auprès de déplacés internes. Les projets interorganisations ProCap et GenCap ont permis d'envoyer des effectifs en Afghanistan, en Éthiopie, en Haïti, en Iraq, au Kenya, en RDC, en Serbie, à Sri Lanka, au Tchad et au Timor-Leste. Des officiers de protection supérieurs ont été envoyés en renfort en Égypte, en Israël et en RDC en 2008.

SENSIBILISATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN MATIÈRE DE PROTECTION

POUR PROMOUVOIR LES PRINCIPES DE protection internationale des réfugiés auprès des ONG, des membres des services d'immigration et de police des

l'intégration des prises de position les plus récentes du HCR sur des pays ou des thèmes particuliers et de ses dernières considérations sur la protection internationale, s'enrichissant en outre d'informations sur la jurisprudence et les législations nationales applicables, ainsi que sur la théorie et la pratique juridiques. Le nombre de sources d'information sur les pays a considérablement augmenté : de nouveaux services conviviaux, comme des fonctions de personnalisation, un dossier d'initiation à la protection et des liens vers des fournisseurs extérieurs d'informations ont été ajoutés.

En 2008, la composante du programme de formation à la DSR consacrée à la recherche et à l'information sur les pays a été assurée en Égypte, en Syrie et en Turquie. Deux programmes fusionnés, traitant des recherches sur les pays d'origine, ont été organisés au Kenya et en Thaïlande à l'intention du personnel du HCR. Des programmes analogues ont été mis en œuvre aux Pays-Bas et en Autriche, au profit de fonctionnaires. Le Haut Commissariat a également participé aux travaux du Comité consultatif du Royaume-Uni pour l'information sur les pays d'origine et à plusieurs projets de l'Union européenne. ■